



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 11709

## Texte de la question

M. Joseph Parrenin souhaite attirer l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les lourdes conséquences de la non-affectation de postes d'infirmiers et d'infirmières pour l'académie du Doubs en 1998. Il est conscient qu'un effort a été fait car 300 emplois supplémentaires de ce type ont été prévus au budget 1998 de l'Education nationale. Pourtant, il est regrettable de constater par exemple qu'actuellement dans le Doubs il y a en moyenne une infirmière pour 1 900 élèves. Aussi, il lui demande de lui préciser sur quels critères les académies ont été pourvues en créations de postes et quelles mesures elle envisage d'entreprendre pour doter le département du Doubs de postes supplémentaires.

## Texte de la réponse

La répartition des 300 emplois d'infirmière créés en loi de finances 1998 a eu pour objectif d'améliorer l'encadrement dans les académies comptant le plus grand nombre d'élèves scolarisés dans des secteurs défavorisés ou confrontés à des phénomènes de violence. Lors de la rentrée 1997, le taux moyen d'encadrement en personnels infirmiers constaté dans l'académie de Besançon (une infirmière pour 1 780 élèves) s'est avéré sensiblement supérieur au taux moyen national (une pour 2 360) ; ainsi, sa situation relativement favorable n'a pas permis de la retenir au nombre des attributaires d'emplois nouveaux. Conformément aux règles de déconcentration, il incombe au recteur d'assurer la répartition des moyens globaux dont il dispose. Celui-ci a fixé le volume de la dotation attribuée au département du Doubs après une étude attentive de la situation des quatre départements placés sous son autorité, dans le souci d'une adaptation optimale entre les besoins constatés et les moyens globalement disponibles. Le plan de relance pour la santé scolaire prévoyant de poursuivre lors du prochain exercice l'effort réalisé au budget de 1998, la situation de l'académie de Besançon fera l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 1999.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joseph Parrenin](#)

**Circonscription :** Doubs (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11709

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mars 1998, page 1442

**Réponse publiée le :** 11 mai 1998, page 2681